

**De:** j.turquey [j.turquey@wanadoo.fr]  
**Envoyé:** samedi 13 septembre 2008 08:48  
**À:** 'grulms@abbl.lu'  
**Objet:** Conférence "Quel avenir pour la place financière de Luxembourg ?"

Monsieur

Je vous ai contacté il y a quelques mois, sur recommandation de Marco Zwick, pour proposer mes services, sans avoir de réponse.

Je profite de l'annonce de la conférence « Quel avenir pour la place financière de Luxembourg ? » que vous allez donner pour reprendre contact

Je doute malheureusement que le contenu soit à la mesure des enjeux qui résultent du changement de paradigme international avec les conséquences afférentes pour le Luxembourg.

Depuis que je vous ai contacté, il y a eu accélération de l'histoire, qui échappe aujourd'hui au Luxembourg :

- les positions de TI  
<http://ethiquedesplaces.blogspirit.com/archive/2007/11/17/transparency-international-against-non-compliant-financial-c.html>
- l'affaire du Liechtenstein avec ses conséquences dans l'UE (remise en cause de la directive épargne),
- les positions de l'OCDE  
(<http://ethiquedesplaces.blogspirit.com/archive/2008/09/11/oecd-against-tax-havens.html>),
- les investigations des sénateurs américains exacerbées par l'affaire du Liechtenstein (<http://ethiquedesplaces.blogspirit.com/archive/2008/07/17/what-the-us-senate-said-today-about-luxembourg.html>)
- ...

Tout cela démontre la pertinence de mon analyse prémonitoire sur les risques pour le Luxembourg.

Je suis de ceux qui défendent à la fois le principe de la concurrence fiscale et le secret bancaire, qui ne sont pas en soi un problème. La question est l'usage qui en est fait, ce qui renvoie à la permissivité. Le Luxembourg, petite place qui pourrait contrôler ce qui se fait et investir les moyens de contrôles nécessaires, est très en retard par rapport à la Suisse en matière de lutte contre la criminalité économique et financière (<http://ethiquedesplaces.blogspirit.com/archive/2008/07/23/the-visible-difference-between-switzerland-and-luxembourg-as.html>). Je viens de publier en Suisse un article sous le titre « La Suisse est-elle un paradis fiscal ? », dans lequel je conclus par la négative car il n'y a pas le « système » et cette « loi du silence » afférente faisant le jeu des professionnels douteux (non-conformes à « l'honorabilité » telle qu'elle est définie rigoureusement dans la législation luxembourgeoise), qui surfent notoirement (sources publiques et officielles) sur ce « système » quand ceux qui appellent à la rigueur de comportement sont frappés d'ostracisme : je parle d'expérience.

Pour moi, le Luxembourg va devoir faire *nolens volens* son aggiornamento et trouver un moyen de neutraliser le jeu pervers des affinités et réseaux de leaders (reconnu pour la première fois dans le rapport du GRECO rendu public le 25 août dernier, remettant en question le discours de la « petite place qui s'auto régule » naguère tenu et qui n'est plus crédible aujourd'hui), sous peine de perdre les investisseurs faute de crédibilité éthique dans le monde d'aujourd'hui très concurrentiel.

J'ai fixé un cap de travail pour cet aggiornamento :  
<http://ethiquedesplaces.blogspirit.com/archive/2008/07/26/what-is-to-be-done-to-enhance-a-good-reputation-of-the-luxem.html>

**Sans cet aggiornamento je donne encore quelques années à la place luxembourgeoise. Elles se comptent sur les doigts d'une main.**

Je reste ouvert à toute proposition pour contrer le « système » et travailler sur la déontologie et la communication éthique de la place, ne pouvant être taxé de

complaisance quand je souligne des aspects positifs (Cf. article paru en Suisse : « La Suisse est-elle un paradis fiscal ? », *Banque & Finance*, N° 93 - Septembre / Octobre 2008, pp. 70 et s.).

Dans l'attente d'une prochaine rencontre, je vous adresse mes meilleures salutations.

Jérôme Turquey  
Conseil en éthique des affaires  
<http://ethiquedesplaces.blogspirit.com>